



Le rapport

Les mesures du côté de la demande pour réduire le commerce de bois illégal

Enseignements du Plan d'action FLEGT de l'UE et perspectives pour l'avenir

Mercredi 18 mars, 9h-12h30

Points clés

- Les mesures du côté de la demande transforment le marché mondial en faveur du commerce de bois légal.
- Le marché européen incite commercialement à une modification du comportement du secteur du bois. Cependant, une collaboration plus étroite entre l'UE, l'Australie, la Chine, le Japon, les États-Unis et les autres marchés de consommateurs serait bénéfique pour réduire plus efficacement le commerce de bois illégal à l'échelle mondiale.
- Davantage de cohérence et d'harmonisation serait nécessaire parmi les États membres de l'UE pour élaborer puis mettre en œuvre des politiques de marchés publics.
- Les mesures du côté de la demande doivent prendre en compte le contexte général et ce qui est réalisable du côté de l'offre. Le soutien fourni aux acteurs du côté de l'offre, par le biais des Accords de partenariat volontaire, et la reconnaissance des autorisations FLEGT dans le cadre du Règlement de l'UE sur le bois sont un bon exemple du type d'approche à adopter.
- Le bois tropical est perçu comme «à risque». Les mesures pour encourager un marché plus exigeant peuvent avoir des effets indésirés et perpétuer l'image négative des bois durs tropicaux. Il est compliqué de révéler l'illégalité de certains bois et d'encourager parallèlement l'utilisation d'un bois tropical durable et légal. Des efforts plus concertés sont nécessaires pour changer ces perceptions.



Résumé

Les discussions se sont appuyées sur les expériences et les perspectives de neuf intervenants provenant d'organismes compétents de l'UE, d'ONG, de l'Administration nationale chinoise, du projet de suivi indépendant du marché (IMM) et d'une organisation de suivi.

Les participants ont analysé l'ensemble des mesures originellement identifiées dans le Plan d'action FLEGT de l'UE: législations (comme le Règlement de l'UE sur le bois), marchés publics, initiatives du secteur privé (codes de conduite, par exemple), financement et investissement, blanchiment d'argent, et les «biens volés, les pots de vin et la corruption». Les participants ont reconnu la réalisation de progrès significatifs avec l'adoption de politiques de marchés publics par les États membres européens, et l'entrée en vigueur du Règlement de l'UE sur le bois en 2013. Ils ont reconnu le rôle du Plan d'action dans la création du Mécanisme de coordination bilatérale entre l'UE et la Chine et dans l'amendement du Lacey Act américain en 2008.

Kate Horner, Agence environnementale d'investigation

«Les politiques d'interdiction du côté de la demande transforment la donne sur le marché mondial, et apportent un niveau inégalé de transparence et de reddition de comptes dans ce qui était auparavant un marché où personne ne posait de questions.»

Les représentants des organismes compétents allemands et hollandais ont partagé leurs expériences relatives à l'application du Règlement de l'UE sur le bois et à l'adoption de politiques de marchés publics. Ces exemples utiles ont mis en lumière les efforts nécessaires pour améliorer l'application du règlement et répondre à d'autres problématiques.

L'Allemagne et les Pays-Bas ont rapporté qu'environ 25% des entreprises évaluées n'ont pas de systèmes de diligence raisonnée adéquats en place. Des mesures correctives sont actuellement prises avec ces entreprises. Le représentant du gouvernement allemand a mis en avant une stratégie qui s'est avérée particulièrement fructueuse: l'exigence pour les opérateurs de s'inscrire auprès de l'organisme compétent. Cela a permis d'identifier les entreprises auprès de qui l'organisme compétent doit s'engager. Cela a également facilité la communication avec ces opérateurs autour de leurs obligations dans le cadre du Règlement de l'UE sur le bois. Cette exigence d'enregistrement n'est pour l'instant appliquée qu'en Allemagne et en



Pologne, cependant d'autres États membres pourraient envisager d'adopter cette stratégie.

Meriam Wortel, Office hollandais pour la sécurité des aliments et des produits de consommation

«Les mesures du côté de la demande dépendent des populations. Nous essayons d'influencer leurs choix.»

Un thème commun dans les deux présentations, repris plus tard dans la discussion sur l'application du Lacey Act américain, est le rôle important joué par la société civile et le secteur privé dans l'adoption et l'application de la diligence raisonnée et des mesures d'interdiction. Les opérateurs sont en effet bien conscients des problèmes qui peuvent ternir leur réputation.

Concernant les politiques de marchés publics, les participants ont souligné l'importance d'améliorer leur harmonisation et leur cohérence dans l'application au sein des États membres. Une étude du WWF en 2014 révèle que de nombreux États membres n'ont pas encore de politiques de marchés publics. Certains participants se sont inquiétés que, parmi les États qui ont des politiques de marchés publics, seul le Royaume-Uni fait explicitement référence au bois possédant l'autorisation FLEGT pour répondre aux exigences.

Les participants ont admis que la publication de conseils pour la mise en œuvre du Règlement de l'UE sur le bois avait été utile. Cependant, juger ce qui constitue un «risque négligeable» pose encore de gros problèmes aux organisations de suivi et aux organismes compétents, car ce processus peut entraîner des coûts supplémentaires. Des audits sur le terrain fourniraient les garanties nécessaires, mais ce n'est économiquement pas viable. Certains participants ont proposé de mettre, à l'avenir, l'accent sur l'élaboration d'outils et de techniques pour l'atténuation des risques.

Le Règlement de l'UE sur le bois a connu au départ quelques difficultés de mise en place, mais il est aujourd'hui reconnu comme une étape positive vers la création de règles du jeu équitables sur le marché du bois à la licite contrôlée. La reconnaissance explicite des autorisations FLEGT dans le Règlement de l'UE sur le bois renforce les efforts des pays partenaires APV pour mettre en place des systèmes d'octroi d'autorisations FLEGT. Le lien entre les mesures du côté de la demande, et le soutien prêté à l'offre par le biais des APV a été souligné, afin de garantir que de telles mesures ne favorisent pas les grandes entreprises au détriment des petites et moyennes entreprises, qui sont moins équipées pour répondre aux demandes du marché. Enfin, il serait souhaitable d'améliorer l'harmonisation et la coordination entre les mesures du côté de la demande et celles du côté de l'offre.



Rupert Oliver, Suivi indépendant du marché

«Si nous ne soutenons pas l'offre pour qu'elle réponde aux mesures du côté de la demande, nous risquons de créer un marché des deux-tiers, avec des opérateurs d'élite qui fournissent du bois certifié et durable, et des opérateurs « parias », qui fournissent les marchés moins exigeants.»

La Banque européenne d'investissement a illustré la façon dont le secteur financier applique de plus en plus des processus de diligence raisonnée aux investissements dans le secteur forestier afin de minimiser le risque de financement de pratiques illégales et/ou non durables. Les participants ont salué ces initiatives, mais ont exprimé quelques réserves sur les critères utilisés pour décider du type d'investissement pouvant être financé. Pour certains, l'aversion naturelle au risque de la diligence raisonnée appliquée incite peu, voire pas du tout, à une gestion durable des forêts. Les participants ont demandé au secteur financier d'adopter une approche plus nuancée pour évaluer les risques des investissements. Il faut en particulier trouver des options de financement innovantes pour soutenir les petites et moyennes entreprises dans les pays partenaires APV.

La prise de conscience croissante des consommateurs, liée à l'introduction et à l'application de mesures du côté de la demande, a eu un effet inattendu: certains consommateurs ont le sentiment que la consommation de bois durs tropicaux est préjudiciable à l'environnement. Il convient de réaliser des investissements promouvant le bois tropical afin de corriger cette image négative sur le marché. Les participants souhaitent créer une demande exigeante afin que la consommation de bois dur tropical ne soit pas désavantagée.

Les participants ont reconnu que la demande en baisse de bois tropical sur le marché européen signifie que l'influence de ce marché pour encourager le changement de pratiques est significativement moindre qu'à l'époque de la rédaction du Plan d'action FLEGT de l'UE. Aujourd'hui, un effort collaboratif et concerté est nécessaire entre les marchés de consommateurs du monde entier. Les marchés intérieurs et les mégalo-poles doivent également être inclus dans la mise en place de nouvelles incitations commerciales.



Conclusions

- Les mesures du côté de la demande ont joué un rôle fondamental pour transformer les marchés de bois du monde entier en marchés licites.
- Les mesures du côté de la demande doivent être associées à des efforts dans les pays fournisseurs, afin de pouvoir répondre à la demande. Les APV permettent justement d'établir de tels liens.
- L'investissement en direction des petits opérateurs et les solutions innovantes pour financer leurs opérations doivent être adaptés afin de leur permettre de contribuer au mouvement global vers la légalité.
- Le secteur financier doit rester engagé face à la demande de bois légal des marchés, et soutenir ces efforts. Cependant, il doit s'assurer que son soutien ne décourage pas la gestion durable des forêts.
- Une meilleure harmonisation et cohérence dans la mise en œuvre des politiques de marchés publics reste une priorité et un défi. Les États membres de l'UE qui n'ont pas encore mis en place ces politiques doivent le faire, et envisager de construire des liens explicites avec les autorisations FLEGT.
- Les efforts futurs concernant les mesures du côté de la demande doivent encourager une plus grande collaboration entre les marchés de consommateurs européens et les autres marchés dans le monde (internationaux et intérieurs). De tels efforts doivent inclure des mesures pour soutenir l'offre, afin qu'elle puisse répondre aux demandes changeantes du marché.